

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-351

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	<i>Délibération</i>
	Direction Appui Administrative et Financière DGA	<i>N° 2024-351</i>

SAEML Bordeaux Métropole Aménagement - Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Nouvelle Aquitaine sur la gestion 2018-2022 - Information - Débat

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport comportant les observations définitives (ROD) de la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine (CRCNA) fait suite aux travaux de contrôle des comptes et de la gestion de la société anonyme d'économie mixte locale Bordeaux Métropole Aménagement (SAEML BMA) pour les exercices 2018 et 2022. Le document a été délibéré par la chambre le 20 février 2024 et transmis le 16 mai 2024 à la Présidente de Bordeaux Métropole en tant qu'actionnaire (13,31% du capital social). Conformément aux dispositions prévues à l'article L243.6 du code des juridictions financières, le ROD fait l'objet d'une communication à l'assemblée délibérante de l'établissement dès sa plus proche réunion et donne lieu à débat.

Les conclusions de la chambre relèvent une gestion satisfaisante de la société (tout en recommandant une plus grande cohérence entre les différents documents de présentation des comptes), une situation financière saine avec notamment une forte progression de son excédent brut d'exploitation de (+185%), mais souligne la nécessaire vigilance à apporter dans un contexte de développement de l'endettement de la structure (qui a doublé sur la période) pour financer des projets en compte propre à caractère social alors que les taux de financement se tendent et que le coût de sortie des opérations pèse sur le marché de la promotion immobilière. Ce dernier point est particulièrement sensible s'agissant de sa participation (51%) au sein de la SAS d'aménagement Bastide-Niel, concessionnaire de l'opération d'aménagement sur le secteur Bastide Niel. La chambre invite enfin la société à persévérer dans la diversification de ses activités pour que son chiffre d'affaires soit moins dépendant de son principal contrat actuel.

La chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine a formulé trois recommandations qui concernent directement les relations de la SAEML BMA et Bordeaux Métropole et elles appellent les remarques qui suivent.

S'agissant de la recommandation 3, « se rapprocher de Bordeaux Métropole pour clôturer les ZAC achevées », les délibérations portant clôture de ces opérations seront soumises au conseil de Bordeaux Métropole d'ici la fin de l'exercice 2024.

Elles permettront également de solder la recommandation 2, « faire apparaître dans l'annexe des comptes les sommes à verser aux collectivités concédantes », puisque ces documents se traduiront par l'émission des titres correspondant aux bonis de liquidation (1,3 M€ y compris celui de la ZAC Mérignac centre-ville) d'une part et au reversement de

l'indemnisation obtenue par BMA dans le cadre du contentieux engagé pour le compte de Bordeaux Métropole avec les services fiscaux.

S'agissant enfin de la recommandation 4 sur une présentation plus précoce des comptes-rendus annuels des concessionnaires (CRAC) et en ce qui concerne le cas d'espèce ceux de la ZAC Bastide Niel, le délai atypique relevé par la chambre s'explique par le contexte particulier du déroulé de la ZAC (qui est présenté dans le rapport) et de la recherche de la solution la plus pertinente pour concilier le maintien du projet porté par le collectif Darwin au regard de son utilité pour le quartier actuel et futur et les intérêts du concessionnaire et concédant.

Cette évolution, qui était appelée par la Chambre dans son rapport, a été adoptée lors de la séance du 12 avril dernier. À la suite des modifications apportées au dossier de réalisation (délibération 2024-131) et au traité de concession (délibération 2024-132), le calendrier des futurs CRAC devrait se conformer à nouveau aux stipulations du contrat de concession.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, prendre acte et débattre du rapport définitif d'observations de la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine présenté en annexe.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024	
	Madame Andréa KISS